

UAPE Les Filous

Année scolaire 2020/2021

SPECIFICITES

- 1. Accueil des enfants** scolarisés dans les classes de 1 à 8 HarmoS des centres scolaires de Châteauneuf et de Plan-Conthey.
L'UAPE a une capacité d'accueil de 80 places. Elle est soumise à l'autorisation et au contrôle du Service Cantonal de la Jeunesse.
- 2. Horaires :** du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45
dès le lundi 10 août 2020, le planning de fermeture sera transmis ultérieurement
les veilles de fêtes : fermeture à 17h30
les matinées avec le repas se terminent **au plus tard à 13h45**

Le personnel est atteignable de **6h45 à 9h00, de 11h15 à 12h00 et de 13h00 à 18h30.**

3. Charte de civilité « Pour mieux vivre ensemble »

Cette charte est applicable au sein des UAPE les Filous et la Marelle, afin de fixer les règles de la vie quotidienne pour bien « vivre tous ensemble » à l'UAPE. Elle engage les parents, l'enfant et l'équipe éducative, à respecter chacun ses devoirs et ses droits au sein de la structure. Ce document est par conséquent retourné signé par les 3 parties prenantes et il est joint au dossier d'inscription.

4. Vacances scolaires

Si l'inscription de début d'année mentionne que l'enfant sera présent durant les vacances scolaires, la famille reçoit un bulletin d'inscription pour chaque période de vacances scolaires, à remplir et retourner à la structure dans les délais impartis. Passé le délai de retour et si une présence de l'enfant a été indiquée sur le bulletin en question, aucune annulation n'est acceptée. En cas d'inscription en début d'année, l'enfant a l'obligation d'être présent durant au moins une période de vacances scolaires, sur l'ensemble de l'année scolaire.

5. Participation financière

Une modeste participation financière est perçue pour les activités extérieures (excursions, spectacles, etc ...) et les petites fournitures.

6. Effets à apporter

Une paire de pantoufles fermées ou crocs marqués au nom de l'enfant.
Les brosses à dents et dentifrices sont fournis par la structure.

Pour éviter les pertes et les échanges, il est impératif de noter le prénom et nom de votre enfant sur toutes ses affaires. Nous déclinons toute responsabilité concernant les objets, vêtements ou bijoux abîmés, perdus ou échangés par erreur.

Nous vous remercions de ramener rapidement les vêtements prêtés par l'UAPE. Il en va de même pour les affaires emportées par erreur.

7. Devoirs à l'UAPE

De 11h30 à 12h00 ou dès 17h00, les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs sous surveillance, mais sans accompagnement scolaire. Les enfants apportent leur propre matériel et peuvent laisser une trousse à l'UAPE, contenant le nécessaire pour effectuer les devoirs dans de bonnes conditions.

8. Collaboration avec les parents

Un moment d'échange a lieu lors des arrivées et des départs des enfants.

A l'arrivée, les parents donnent toutes les indications utiles pour une prise en charge optimale de l'enfant. Au départ, l'équipe éducative transmet le déroulement de la journée à la personne qui vient chercher l'enfant, si nécessaire.

Conthey, avril 2020

Pour la Direction administrative :
Mme Ariane Duc

